



Un artisan peut il refuser de faire le travail dont il a accepté le devis?

Par **georges18061950**, le **03/07/2020 à 08:25**

Bonjour
Si j'accepte un devis après l'avoir signé, suis je lié à l'artisan, en l'occurrence un plombier, qui m'a fait ce devis ou puis je prendre quelqu'un d'autre sans autre formalité.
À l'inverse, un artisan peut il refuser de faire un travail dont il a rédigé un devis qui a été accepté par moi?
Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **03/07/2020 à 09:01**

bonjour,
en principe quand un client accepte un devis, il verse un acompte.
si le client change d'avis, l'acompte est conservé par l'artisan qui peut réclamer le paiement du solde.
si le client accepte son devis, l'artisan doit faire le travail dans les conditions prévues au devis.
un devis accepté est un contrat qui lie les 2 parties.
salutations

Par **georges18061950**, le **03/07/2020 à 09:08**

Merci pour votre réponse rapide
Si j'ai bien compris un devis accepté est un contrat. Mais si l'artisan persiste à ne pas vouloir faire le travail malgré tout, puis je utiliser un article de juridiction pour l'y obliger?

Par **morobar**, le **04/07/2020** à **09:16**

Bonjour,rnrnPas avant une mise en dmeeure de faire avec un délai de réalisation.

Par **georges18061950**, le **04/07/2020** à **09:52**

Merci pour votre réponse.